



Compte rendu sommaire du conseil municipal du 13 mars 2017

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 20h00

Membres présents : Mrs Pierre AUBRUN, Jérôme FAURE-BRAC, Frédéric LE PHILIPPE, Joël SIVRY, Mmes Chantal BOUTEILLEY, Diane DUMONT, Béatrice BILLET, Sandrine PEREIRA, Sandrine PONNAVOY, Sabine SAUVAIN

Excusés ayant donné procuration : Christine MALAQUIN à Sandrine PONNAVOY, Emmanuel PLATHEY à Béatrice BILLET

Absents : Vincent DESSERTAINE, Jeannette GAUDEAU

Secrétaire de séance : Béatrice BILLET

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 06 janvier dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 :

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M. GAUTHERET Mathieu et Mme NOUISSER Koutar d'une propriété sise au 4 le Champy Vignoles, cadastrée section AA n° 58.

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par Mme FAVERO Mireille d'une propriété sise rue Jean Baptiste Boussu, cadastrée section AA n° 2 au profit de M. MANGEMATIN Arnaud et Mme MANOTTE Chloé.

Encaissement d'un chèque de Groupama d'un montant de 3 242.73 € correspondant au remboursement du sinistre (endommagement du câble électrique)

Encaissement d'un chèque de l'entreprise SECULA d'un montant de 2 893 € concernant la vente de rails (rails démontés de la ZI Beaune-Vignoles)

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

20170105-20170107 Approbation du compte administratif -exercice 2016-budget principal et affectation des résultats

Le Maire sort de la séance et ne prend pas part au vote du compte administratif.

Le premier adjoint préside la séance.

Après avoir présenté le compte administratif, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	924 166.00 €
	Réalisé	230 492.90 €

Recettes	Prévu	924 166.00 €
	Réalisé	239 631.90 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 508 316.00 €
	Réalisé	663 899.06 €

Recettes	Prévu	2 460 189.00 €
	Réalisé	2 517 947.40 €

Résultat de clôture de l'exercice 2016 :

Investissement	9 139.00 €
Fonctionnement	1 854 048.34 €
Résultat global	1 863 187.34 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 1 854 048.34 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement du BP 2017 et de reporter l'excédent d'investissement, soit 9139 €, au 001 en recettes d'investissement du BP 2017.

20170106– 2017108 approbation du compte administratif – exercice 2016 – budget Lormoriat et affectation des résultats

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre AUBRUN, qui présente les résultats du compte administratif 2016 :

Section de fonctionnement :

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 299 190.70 €

Section d'investissement :

Le compte administratif présente un déficit d'investissement de 93 875.57 €

Résultat de clôture 2016 : 205 315.13 €

Conformément à l'instruction budgétaire M14, il convient de procéder à l'approbation du compte administratif 2016 du budget principal et à l'affectation des résultats.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 299 190.70 € au 002, en recettes de fonctionnement du BP 2017 et de reporter le déficit d'investissement, soit 93 875.57 €, au 001 en dépenses d'investissement du BP 2017.

20170109 approbation du compte de gestion – exercice 2016 – budget primitif

Vu le Code des Collectivités Territoriales article L 2121-31, Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par Monsieur le trésorier de Beaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal M14 de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le Compte de Gestion du Receveur pour le budget principal M14, pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

20170110 -approbation du compte de gestion – exercice 2016 – budget lormoriat

Les écritures du compte administratif pour le budget Lormoriat 2016 étant conformes aux écritures du compte de gestion budget Lormoriat 2016, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte de gestion de la trésorerie.

20170111–20170112 -vote du budget principal et Lormoriat 2017

M. le Maire donne lecture des projets de budget primitif 2017 et soumet ceux-ci au vote du conseil municipal. Après délibération, les budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité

Le budget primitif principal est présenté comme suit :

En section de fonctionnement dépenses	1 388 259.00 €
En section de fonctionnement recettes	2 809 029.00 €
En section d'investissement dépenses	496 725.00 €
En section d'investissement recettes	496 725.00 €

Le budget primitif Lormoriat est présenté comme suit :

En section de fonctionnement dépenses	93 879.00 €
En section de fonctionnement recettes	361 190.00 €
En section d'investissement dépenses	93 876.00 €
En section d'investissement recettes	93 876.00 €

20170113- Création d'un budget annexe lotissement

Considérant que la création d'un lotissement d'habitations constitue une activité imposable à la TVA en vertu du Code Général des Impôts et qu'elle impose de ce fait la création d'un budget annexe afin d'isoler les opérations des services assujettis dans le budget des communes, en raison de l'obligation d'établir les prévisions de recettes hors taxes et les prévisions des dépenses hors taxes déductibles, dans leur comptabilité, et que la réglementation fiscale (article 201 du Code Général des Impôts) exige pour l'application des droits à déduction, la constitution de secteurs d'activités distincts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE de créer un budget annexe « lotissement les Oiseaux » faisant l'objet d'une option de droit commun de TVA
AUTORISE M. le Maire à faire une déclaration d'immatriculation à la TVA

20170114- Vote du budget annexe lotissement

M. le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2017 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal. Après délibération, le budget primitif est adopté à l'unanimité

Le budget primitif lotissement s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement dépenses	264 000.00 €
En section de fonctionnement recettes	264 000.00 €
En section d'investissement dépenses	132 000.00 €
En section d'investissement recettes	132 000.00 €

20170115- Projet urbain partenarial

Le Maire présente la problématique du raccordement ERDF des parcelles AA 2 et 3 situées rue Jean Baptiste Bousso vendues par Mme FAVERO Mireille à Mr CAILLOT (n° AA 3) et Mr MANGEMATIN (AA2). Situées en zone urbanisée du PLU, ce qui contraint la commune à participer financièrement au coût des travaux d'extension électrique dont le coût s'élève suivant le devis ENEDIS à 4 774.74 € TTC.

La commune passera une convention sous forme d'un projet urbain partenarial (PUP) entre les parties prenantes, commune et propriétaire des parcelles, en déterminant la part des uns et des autres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide la réalisation d'un PUP et précise que le coût total d'extension sera à la charge du propriétaire des parcelles.

20170116- Instauration d'un droit de place pour les associations extérieures

Après délibération, le conseil municipal, décide d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public lors de brocantes, vides-greniers, pour les associations non Vignoloises, d'un montant forfaitaire à 200 € /prestation.

20170117- Révision des statuts du SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de sa séance du 1^{er} février dernier, le Comité du SICECO adopté la révision de ses statuts relative aux points suivants :

Adhésion des communautés de communes au SICECO

Conséquences de l'arrêté préfectoral portant modification du périmètre du SICECO

Permutation de 2 communes entre les CLE 2 et 6.

Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur cette révision des statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications statutaires du syndicat.

20170118- subventions

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € à la prévention routière pour la prestation effectuée à l'école primaire.

20170119- convention « gestion des eaux pluviales » par la communauté d'agglomération

Les études conduites jusqu'alors n'ont pas permis d'aboutir à des hypothèses de transfert, notamment financières, viables et donc applicables pour le transfert de compétence « gestion des eaux pluviales » par la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

Aussi, il est proposé la signature d'une convention avec la commune de Vignoles afin de poursuivre les missions de gestion des équipements liés à cette compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de différer la prise en charge effective de la compétence par la CABCS et donne pouvoirs au maire pour signer la convention correspondante.

Questions et informations diverses

Le Maire rend compte de la réunion relatif au déploiement de la Garantie Jeunes dans l'arrondissement de Beaune avec la Mission Locale et les services de l'Etat.

Le Maire indique que la commune a reçu un formulaire de demande de subvention au titre du Fonds d'Aide à la Vie Associative (FAVA). Ce dernier a été transmis à l'association Sport et Loisirs afin de bénéficier de cette aide.

Le Maire donne lecture d'un courrier de la CABCS demandant si la commune souhaitait accueillir des sites de compostages partagé, le conseil municipal n'est pas favorable à cette démarche. Il a été indiqué que la plupart des habitants disposaient d'un composteur distribué gracieusement par la communauté d'agglomération pour les biodéchets et les déchets verts de leur habitation.

Mme Sandrine PONNAVOY fait le compte rendu du conseil d'école du 10 février dernier.

La Croix-Rouge française organisera une campagne de sensibilisation auprès des habitants de Vignoles **du 20 mars 2017 au 15 avril 2017**, à raison de 3 jours maximum sur cette période.

Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix-Rouge française, elle sera identifiable

par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. **L'équipe pourra intervenir entre 12h00 et 20h00 du lundi au vendredi et de 12h00 à 18h00 le samedi.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50
Le Maire,